

<i>Nombre de membres au Conseil de Communauté :</i> 108 titulaires – 39 suppléants	<i>Conseillers en fonction :</i> 108 titulaires – 39 suppléants	<i>Conseillers présents : 73</i> <i>Dont suppléant(s) : 2</i> <i>Pouvoirs : 23</i> <i>Absent(s) excusé(s) : 32</i> <i>Absent(s) : 5</i>
---	--	---

Date de convocation : 29 mars 2016

Vote(s) pour : 92  
Vote(s) contre : 4  
Abstention(s) : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

### Séance du Lundi 4 avril 2016,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

### Point n° 2016-04-04-CC-2.5 :

**Fixation du coefficient multiplicateur de TASCOM en 2017 et à compter de 2018.**

Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

Le Conseil,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code Général des Impôts, et notamment le I de l'article 1639 A bis,  
VU le point 1.2.4.1 de l'article 77 de la loi n°2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010, relatif à l'application d'un coefficient multiplicateur au montant de la TASCOM,  
VU la délibération du Conseil de Communauté de Metz Métropole en date du 29 juin 2015 relative à la fixation du coefficient multiplicateur de TASCOM à 1,05,  
VU le Budget Primitif 2016,  
CONSIDERANT que l'ajustement de ce coefficient multiplicateur sur la TASCOM entre pleinement dans la démarche d'optimisation des dépenses et des recettes engagées par Metz Métropole depuis 2014,

DECIDE d'appliquer au montant de la Taxe sur les Surfaces Commerciales un coefficient multiplicateur de 1,10 au titre de l'année 2017, et 1,15 à compter de 2018,  
CHARGE Monsieur le Président ou son représentant de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Pour extrait conforme  
Metz, le 5 avril 2016  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



**BORDEREAU D'ENVOI**

**Destinataire**  
Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –  
PREFECTURE DE LA MOSELLE –  
9 place de la Préfecture – BP 71014 –  
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Conseil de Communauté. Lundi 4 avril 2016.</i>		Contrôle de légalité
<b>Point 1</b> – Programme Pluriannuel d'Investissement 2016-2020. - <i>Annexe :PPI.</i>	1 1	
<b>Point 2.1</b> – Modification des attributions de compensation des communes membres suite au rapport de la CLECT du 12 novembre 2015.	1	
<b>Point 2.2</b> – Budget Primitif 2016 : modification du règlement financier – AP antérieures à 2016, prolongations de durée de vie, abondements et échéanciers – AP 2016, inscription et échéanciers. - <i>Annexe 1 : APCP "Opérations en voie d'achèvement".</i> - <i>Annexe 2 : APCP "PPI 2016-2020"</i> - <i>Annexe 3 : Règlement financier de Metz Métropole AP/CP – AE/CP.</i>	1 1 1 1	
<b>Point 2.3</b> – Budget Primitif 2016. - <i>Annexe : BP 2016 - Rapport.</i>	1 1	
<b>Point 2.4</b> – Fixation des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2016.	1	
<b>Point 2.5</b> – Fixation du coefficient multiplicateur de TASCOM en 2017 et à compter de 2018.	1	
<b>Point 3</b> – Communication des délibérations prises par le Bureau : - <i>Annexe : Bureau du 21 mars 2016.</i>	1 1	
<b>Point 4</b> – Communication des décisions : - <i>Annexe : Tableau récapitulatif des décisions.</i> - <i>Annexe : Tableau récapitulatif des marchés publics et avenants.</i> - <i>Annexe : Tableau récapitulatif des décisions prises en matière de procédures contentieuses.</i>	1 1 1 1	
<b>Nombre total des actes transmis : 8 délibérations dont 5 accompagnées d'annexes.</b>		

**ARRIVÉE**  
06 AVR. 2016  
Direction des Collectivités locales  
et des Affaires Juridiques



Fait à Metz, le 5 avril 2016  
Pour le Président  
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL